

*Les crédits*

[Français]

Et il ne sera pas du tout facile de bâtir une constitution canadienne, monsieur le Président. Nous habitons maintenant dans un pays tellement complexe, avec la société distincte et les réalités québécoises, réalités qui étaient là même avant la fondation de notre pays le Canada.

Il y a aussi une autre réalité, monsieur le Président, qui est celle des groupes autochtones ici dans notre pays. De plus, il y a les droits linguistiques, les droits culturels et les droits légaux pour les Indiens, pour la population indienne ici dans le pays. Nous devons régler ces problèmes et trouver une place pour l'enchâssement des droits autochtones dans la Constitution canadienne.

Il y a aussi les droits des autres personnes vivant dans notre pays: les groupes minoritaires; les minorités visibles; les groupes ethniques; l'Ouest du pays; les minorités terre-neuviennes, parce que Terre-Neuve est une province qui elle aussi n'est pas du tout comme les autres.

Nous devons trouver un accommodement, monsieur le Président, pour tout le monde qui habite ici au Canada.

[Traduction]

Pour ces raisons, le processus revêt une importance capitale. Par ce vote qui n'est pas un vote de censure, nous visons à ce que les trois partis s'entendent pour établir un processus très ouvert et démocratique.

Nous sommes d'avis que les bonnes vieilles conférences des premiers ministres ne suffisent plus. Certes, il y a de la place pour ce genre de réunion, mais le processus doit, dans l'ensemble, être plus ouvert et plus large ainsi que comprendre des députés de l'opposition à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales et territoriales. Il doit être vraiment ouvert et démocratique. Il doit donner à tous l'occasion de se faire entendre. C'est ce que nous devons faire.

Nous devons aussi inclure ceux qui ont été élus. Les personnes non élues doivent également faire partie du processus, qu'il s'agisse des groupes de femmes, des syndicats, des entreprises, des autochtones, des minorités visibles ou ethniques ou de n'importe qui d'autre. Ils doivent tous en faire partie, c'est de la plus haute importance. Le processus ne doit pas être dominé par un groupe, un chef, un parti ou le Parlement, parce que nous formons une fédération où les diversités sont grandes. Nous devons en outre tenir compte du point de vue non

seulement des experts, des Gordon Robertson, Peter Hogg, Meekison, etc. . .

[Français]

. . . M. Rémillard, du Québec, et les autres, monsieur le Président.

[Traduction]

Il faut que tous les Canadiens, sans distinction de situation professionnelle ou d'antécédents sociaux, participent au processus. Personne d'autre que les gens ordinaires ne connaît mieux la façon dont on devrait diriger ce pays en tenant compte de toutes les diversités régionales et ethniques. Il est donc essentiel qu'ils participent au processus.

Je garde l'esprit ouvert à ce sujet. Je siège au Comité du processus de modification de la Constitution du Canada, tout comme mon collègue le député de St. John's-Est, et d'autres. Je me rallie au point de vue selon lequel nous devrions avoir dans ce pays une assemblée constituante ou une convention constitutionnelle quelconque.

Chacun d'entre nous devrait s'ouvrir à la possibilité d'élargir le processus.

Si je ne me trompe, c'est Peter Russell qui a dit à notre comité, la semaine dernière, que nous devrions avoir une assemblée constituante qui réunirait des représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral en vue de déterminer ce que devrait être la Constitution.

Au cours de l'histoire, nous avons eu des exemples d'assemblées constituantes dans le monde, notamment en Australie et aux États-Unis. Dans presque tous les cas, l'assemblée constituante était entièrement composée de personnes élues. Selon moi, si nous choisissons cette solution, l'assemblée constituante ne devrait pas être uniquement composée de membres élus. Comme nous l'avons proposé au comité, les provinces pourraient décider du nombre de membres qui composeraient leur délégation, et chaque délégation n'aurait qu'une seule voix. De telles délégations pourraient être constituées selon le principe de la représentation proportionnelle d'après les résultats des élections provinciales et fédérales les plus récentes pour donner ainsi l'image la plus fidèle possible de l'assemblée législative concernée et du Parlement. Le quart, le tiers ou la moitié de ces délégations devrait représenter des gens non élus, ce qui donnerait un meilleur équilibre et une idée plus exacte de la